Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =

Gazetta militare svizzera

Band: 67=87 (1921)

Heft: 23

Artikel: Nouvelle Organisation de la Bibliothèque Militaire Fédérale :

(Communiqué officiel)

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-37034

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

für eine Rekrutenschule, was in einer Zeit der Finanzknappheit wesentlich in Betracht fallen dürfte.

Zum Schlusse sei noch einmal zusammenfassend gesagt: Rekrutenschulen der Infanterie dürfen frühestens gegen Mitte März beginnen und sollten spätestens in den ersten Novembertagen abschließen, wenn man nicht das Resultat der Ausbildung schwer beeinträchtigen will. Und das wird ja doch wohl nicht die Absicht unserer hohen militärischen Behörden sein. Es darf aber wohl an dieser Stelle der Wunsch ausgesprochen werden, es möchte von dieser Seite aus auch bei Aufstellung von Schultableaux und Waffenplatzverteilung etwas mehr Fühlung mit denen gesucht werden, die all die Schwierigkeiten unserer Ausbildung aus nächster Nähe und aus täglicher Erfahrung kennen.

Nouvelle Organisation de la Bibliothèque Militaire Fédérale.

(Communiqué officiel.)

I. Transfert au Palais fédéral.

La Bibliothèque militaire fédérale a quitté au mois de mai les locaux du "Bierhübeli" qu'elle occupait depuis deux ans, pour rentrer au Palais fédéral.

Le déménagement a duré un mois environ. L'installation ne sera complètement terminée qu'à la fin de décembre 1921.

Au 1^{er} mai 1921, la bibliothèque comptait 43,542 volumes. A ce chiffre il faut ajouter les nouvelles acquisitions de l'année, un important lot d'ouvrages non-classés, provenant de dons, et les doubles. Au total environ 50,000 volumes.

Les locaux mis à notre disposition (aile est, 3e étage) se composent de six salles (172—176 et 179) dont une salle de lecture, une salle pour le service de prêt, un bureau pour le bibliothécaire. Une 7e chambre sert de dépôt provisoire pour les doubles et les ouvrages non-classés.

II. Programme et but.

Les ressources modestes de la bibliothèque ne permettent pas de sortir d'un domaine strictement limité.

Pour remplir sa tâche, qui est de faciliter aux officiers suisses l'étude des questions militaires et historiques, la bibliothèque doit restreindre ses achats aux ouvrages de science militaire et d'histoire de la guerre. Tout le reste doit être éliminé. Une spécialisation complète sera le seul moyen d'arriver à maintenir à l'institution son utilité pratique et son caractère essentiel.

Elargir ce cadre serait disperser nos forces et nous éloigner du but.

III. Organisation.

La bibliothèque militaire dépend de la 5e section du service de l'E. M. G. Le personnel est choisi parmi les secrétaires perma-

nents du Service de E. M. G. et se compose actuellement d'un "bibliothécaire" (Major de Vallière) et d'un adjoint (Major Bochsler).

Le chef de chancellerie du service de l'E. M. G. est chargé de l'administration et présente les comptes au Commissariat central des guerres, à la fin de chaque trimestre.

Le service de prêt se fait chaque jour, de 8 à 11 h. et de 14

à 17 h., samedi après-midi excepté.

Le règlement du 20 mars 1894, modifié en juillet 1916, reste en vigueur.

Les nouvelles acquisitions seront publiées dans la feuille militaire officielle et dans les périodiques militaires suisses.

Dans la règle seuls des officiers suisses et les secrétaires d'étatmajor peuvent obtenir des livres; on pourra en prêter, exceptionnellement, et sur recommandation écrite d'un officier, à des sousofficiers et soldats, à l'exclusion des étrangers.

Le contrat avec la faculté de droit de l'Université de Berne

(séminaire de droit des gens) a été dénoncé.

Catalogue et classification: Le dernier catalogue imprimé (3e supplément) s'arrête à 1914. Le besoin d'un catalogue comprenant la période de la grande guerre (1914-1919) se fait très vivement sentir. L'élaboration de ce 4e supplément sera le travail principal de l'année prochaine. Le catalogue manuscrit tenu à jour depuis 1914 lui servira de base.

Nous reviendrons au système du catalogue 1894-1906. La classification introduite par le 3e supplément est pratique en ellemême; mais elle a l'inconvénient de ne pas correspondre au système employé jusqu'en 1906. Elle bouleverse la nomenclature et les subdivisions précédentes, sans rompre complètement avec l'ordre adopté en 1894. L'application stricte du système du 3e supplément exigerait la refonte totale de la bibliothèque.

Dans le classement par matière inauguré par le 3e supplément, on a renoncé à présenter les ouvrages dans l'ordre numérique des cotes, ce qui complique les recherches inutilement.

Le catalogue sur fiches par matières, le catalogue alphabéthique et le manuscrit établi dans l'ordre des cotes constituent des travaux considérables, exécutés sous la direction du capitaine Wirz. Ils rendront de précieux services pour l'établissement du nouveau catalogue.

Quelques rubriques nouvelles sont devenues nécessaires. continuons à unifier le classement des ouvrages sur la grande guerre de façon à les grouper tous dans les mêmes subdivisions. Les enseignements de la guerre et les forces morales pourront aussi être mis à part.

Dans la lettre "B" (histoire suisse), nous formons un groupe spécial (Be) des ouvrages relatifs à l'occupation des frontières 1914—1919.

La collection des règlements militaires suisses sera étendue aux règlements d'avant 1815.

Les collections des règlements étrangers actuellement en vigueur seront tenue à jour.

L'iconographie de la guerre et de la mobilisation suisse sera cataloguée spécialement.

Les collections des portraits, de gravures militaires, estampes d'uniformes suisses, lithographies etc. seront réunies sous un même titre.

La salle de lecture est ouverte aux mêmes heures que le service de prêt. Les officiers y trouveront les principaux périodiques militaires, techniques, journaux officiels, des armées suisse, allemande, américaine, anglaise, autrichienne, danoise, espagnole, française, italienne, néerlandaise, polonaise, serbe et suédoise.

On trouvera, en outre, dans la salle de lecture des ouvrages d'encyclopédie et d'auteurs célèbres (Nachschlagewerke) ainsi que les meilleurs livres sur la guerre mondiale qui pourront être consultés sur place, sans autre formalité.

Cette salle est à la disposition des officiers qui auront un travail de recherches à faire.

Aux périodiques militaires viennent s'ajouter deux ou trois revues littéraires et journaux illustrés, ainsi que 3 quotidiens politiques allemands, français et italiens.

Il est rappelé aux officiers en passage pour affaires ou en service à Berne que la salle de lecture leur est ouverte.

Une révision totale se fera avant la fin de l'année.

Nous avons fait cadeau à la Société des sous-officiers de Berne de collections de périodiques suisses et étrangers que nous possédions en plusieurs doubles. Nous avons également cédé au Bureau fédéral de statistique et à la Bibliothèque nationale des collections très volumineuses de publications officielles qui prenaient trop de place dans nos rayons.

Les bibliothèques des instructeurs d'arrondissements et des garnisons des forteresses recevront aussi des collections de doubles.

Nous possédons aussi un stock important de brochures de propagande, publiées par les belligérants pendant la dernière guerre, et qui présenteront, plus tard, un intérêt documentaire.

IV. Relations avec la Société suisse des sciences militaires.

En principe, les subsides mis à la disposition de la bibliothèque militaire fédérale par la Société suisse des sciences militaires constituent un fonds de réserve pour l'achat d'ouvrages importants.

La B. M. F. pourra disposer du produit des cotisations annuelles et des intérêts du capital provenant des versements uniques (voir statuts de la Société suisse des sciences militaires, art. 5 et 14).

Tous les trois mois, la bibliothèque publiera dans les périodiques militaires la liste des ouvrages achetés au moyen de la somme allouée, en indiquant la valeur totale des achats trimestriels.

Conformément à l'art. 19 des statuts, les livres achetés par la société restent sa propriété. Ils seront déposés à la B. M. F. et mentionnés dans les catalogues comme propriété de la société.

Les commandes des membres de la société concernant des livres déposés par celle-ci à la bibliothèque militaire fédérale seront effectuées avant les commandes de tierces personnes concernant les mêmes livres (art. 4).

Le capital de la société pourra être exceptionnellement entamé lorsqu'une occasion se présentera d'acquérir un ouvrage rare et très important. Le comité décidera dans chaque cas sur préavis du bibliothécaire.

V. Conclusions.

En résumé, la bibliothèque militaire fédérale, strictement spécialisée, doit servir à parfaire l'instruction des officiers et à leur donner le goût des recherches et des études scientifiques et historiques.

L'étude de la dernière guerre, de ses répercussions multiples sur les sciences militaires et les applications pratiques de ses enseignements fournira un champ d'investigations étendu à nos officiers.

Mais qu'ils étudient aussi l'histoire de leur patrie, car il est nécessaire de connaître le passé pour comprendre l'époque où nous vivons, et pour préparer l'avenir. Pour aimer son pays, il faut le connaître. Aucun officier n'a le droit de se soustraire à ce devoir.

Le maréchal Foch, dans son célèbre ouvrage "Des principes de la guerre" démontre que les exemples tirés de l'histoire de la guerre servent surtout à maintenir le caractère et l'esprit dans l'idée la plus élevée du devoir. L'étude de l'histoire est à la base de la science militaire: "Plus l'expérience de la guerre fait défaut à une armée, plus il importe d'avoir recours à l'histoire de la guerre, comme instruction et comme base de cette instruction . . . Bien que l'histoire ne soit nullement en état de remplacer l'expérience acquise, elle peut pourtant la préparer. En temps de paix, elle devient le vrai moyen d'apprendre la guerre et de déterminer les principes fixes de l'art de la guerre."

Il nous reste à souhaiter que la bibliothèque militaire fédérale soit utile, en premier lieu au service de l'Etat-major général, comme centre de hautes études militaires, qu'elle devienne ensuite un foyer intellectuel vivifiant, et que le goût des études et des recherches pratiques se répande, par elle, de plus en plus parmi les officiers, pour le plus grand bien de notre armée.

Berne, octobre 1921.